NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

MARCHÉ DE TRAVAUX

TRAVAUX DE CONSOLIDATION POST CHIDO DES RÉSEAUX BT AÉRIENS

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

PHASE 1 CANDIDATURE



Objet de la consultation : **Travaux de consolidation post chido des réseaux BT aériens**

Procédure de passation : **Procédure avec négociation**

Entité Adjudicatrice/Maître d'ouvrage : EDM (Electricité de Mayotte)

Adresse : ZI Kawéni BP 333 – 97600 Mamoudzou

Date limite de réception des plis : LUNDI 16 NOVEMBRE 2026 À 16H00 (heure locale)
Les plis sont à déposer sur le portail achat d'EDM : https://www.marches-publics.info

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET STRUCTURE DU MARCHÉ 2

1.1 – Objet du marché 2
1.2 – Contexte 2
1.3 – Décomposition du marché 3
1.4 – Forme et montant du marché 3

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION 3

2.1 – Durée du marché 3
2.2 – Délai d'exécution 3

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

3.1 – Entité Adjudicatrice 4
3.2 - Procédure de consultation 4
3.3 - Contenu du dossier de consultation 4
3.4 - Conditions de règlement 5
3.5 – Variantes 5
3.6 – Avance 5
3.7 – Modification de détail au dossier de consultation 5
3.8 – Sous-traitance 5
3.9 – Groupement 5
3.10 – Langue de rédaction des candidatures 6
3.11 – Information(s) complémentaire(s) 6

ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION 6

ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE 6

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE DEPÔT DE CANDIDATURE 8

7.2 – Modalités de correspondance 9

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 10

8.1 – Renseignements administratifs et techniques 10
8.2 – Organes chargé des procédures de recours 10

ARTICLE 1 - OBJET ET STRUCTURE DU MARCHÉ

1.1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet des travaux de consolidation des réseaux et branchements BT aériens suite aux dégâts provoqués par le passage du cyclone Chido.

Les travaux comprennent notamment :

- La pose des réseaux aériens :
 - l'implantation de supports BT,
 - la pose des armements, accessoires et conducteurs,
 - les reprises et réglages de conducteurs,
 - toute autre sujétion portée en réalisation sur les plans d'exécution.

- La dépose de réseau aérien :
 - la dépose et l'enlèvement des conducteurs,
 - le démontage et l'enlèvement des armements, des éléments isolants, des ancrages et haubans,
 - la réalisation de tous dispositifs intermédiaires de retenues et haubanages,
 - la dépose et le ferraillage de l'ensemble des matériels non récupérés par l'Entreprise,
 - la dépose des supports.
 - l'enlèvement complet ou l'arasement, selon les prescriptions fixées par l'Entreprise, des massifs associés et la remise en état du terrain.
 - la dissociation du support et de son massif.
 - l'évacuation et le traitement des déchets.

- La modification de réseau existant :
 - la mise en conformité des ouvrages.
 - la reprise du réglage des conducteurs aériens.

1.2 – Contexte

À la suite de la consolidation de près de la moitié du réseau basse tension aérien, EDM poursuit ce chantier structurant, indispensable à la pérennité et à la sécurisation de l'alimentation électrique du territoire.

L'organisation de ce programme repose sur un pilotage centralisé et sur une série de prix adaptée aux spécificités des travaux.

Les titulaires devront faire preuve d'une autonomie complète, de la préparation à la réalisation des chantiers. Leurs équipes devront être en capacité d'assurer une volumétrie importante de livrables afin de respecter les engagements pris auprès des collectivités locales et de l'État.
À titre indicatif, chaque entreprise devra être en mesure de prendre en charge la consolidation du réseau basse tension aérien d'un village dans un délai moyen compris entre un et trois mois, en fonction de l'ampleur des travaux.

Les prestations propres à chaque chantier sont précisées dans chaque commande.

Le Client fournira ou commandera le matériel au Titulaire. Les modalités de prise en charge, de manutention et de conservation des matériels sont à la charge du Titulaire.

La consistance des travaux est décrite, et leurs spécifications techniques définies, avec précision, dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes.

Nomenclature Européenne (CPV) :

CODE(S) CPV	LIBELLÉ DU CPV
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
45232210-7	Construction de lignes aériennes
45315600-4	Installations de basse tension

1.3 – Décomposition du marché

Ce marché n'est pas décomposé en lots ni en tranches.

1.4 – Forme et montant du marché

Le présent marché donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande conclu avec huit (8) opérateurs économiques maximum, conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Cet accord-cadre est conclu sans minimum et avec un montant maximum comme suit :

Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT sur une durée de 14 mois
Sans montant minimum	15 000 000€

Les bons de commande seront adressés par EDM au titulaire de l'accord-cadre, au fur et à mesure des besoins de l'Entité adjudicatrice.

Les bons de commande peuvent être émis pendant toute la durée de validité du marché.

Les prestations sont exécutées par l'émission d'un bon de commande signé par la Direction d'EDM et transmis au Titulaire désigné par courriel.

Le Titulaire s'engage à accuser réception du bon de commande par retour de mail.

Seuls les bons de commande signés par le représentant de l'Entité Adjudicatrice (Direction général) ou un membre du Directoire habilité à engager l'entreprise peuvent être honorés par le titulaire.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION

2.1 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée globale de 14 mois, à compter de la date de notification du marché au titulaire. Il reste en vigueur jusqu'au complet achèvement des prestations et apurement des obligations à la charge du Titulaire.

2.2 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution propre à chaque chantier sera indiqué dans le bon de commande notifié par courriel au titulaire désigné pour exécuter les travaux. Ce délai court à compter de la date de réception du bon de commande au titulaire qui devra en accusé de réception et procéder au démarrage des travaux dans les délais prescrits.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Entité Adjudicatrice

L'Entité adjudicatrice est une société anonyme d'économie mixte dont l'adresse est la suivante :

Électricité de Mayotte (EDM)
ZI Kawéni BP 333
97600 Mamoudzou
Tel : 0269 63 95 00
Email : Achats@electricitedemayotte.com

3.2 - Procédure de consultation

La présente consultation est passée suivant une **procédure avec négociation**, conformément aux dispositions des articles R.2124-3 et R.2124-4 du code de la commande publique comme suit :

- La procédure se déroulera en **deux (2) phases disctinctes** :
 - **une première phase relative au « dépôt des candidatures »**
 - une seconde phase concernant la « remise des offres »

La présente consultation concerne la phase candidature.

Déroulement de la phase candidature :

Dans le cadre de cette première phase, l'Entité Adjudicatrice procède à la sélection des candidats de la manière suivante :

- Elle analyse des candidatures conformément aux règles fixées dans le présent règlement de consultation,

- L'Entité Adjudicatrice se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter ou de régulariser leur dossier en cas de pièce manquante ou candidature incomplète,

- Les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes, sont éliminées,

- Elle sélectionne les candidats ayant les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières suffisantes pour réaliser les prestations du présent marché,

- Elle notifie aux candidats retenus la décision confirmant leur sélection et les invite simultanément à remettre une offre pour la seconde phase de la consultation (remise des offres techniques et financières).

3.3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- le présent Règlement de la consultation et ses annexes,
- les formulaires de candidature DC1 et DC2 à renseigner,
- la présentation synthétique du marché,
- Annexe n°1 au RC : modèle de déclaration sur l'honneur,
- Annexe n°2 au RC : conditions générales AWS.

NOTA :

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'Entité Adjudicatrice, les candidats sont invités à prendre connaissance des conditions générales d'AWS, annexées au présent.

3.4 - Conditions de règlement

Les factures sont payables par virement SEPA à 45 jours fin de mois à compter de leur réception, prestations échues.

3.5 – Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée dans le cadre de cette consultation.

3.6 – Avance

Ce marché ne prévoit pas de versement d'avance.

3.7 – Modification de détail au dossier de consultation

EDM se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

3.8 – Sous-traitance

Le Titulaire ne saurait sous-traiter en totalité l'exécution du présent accord-cadre.

Pour autant, il peut en sous-traiter l'exécution de certaines parties à condition d'avoir obtenu d'EDM, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Conformément à l'article L. 2193-3 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage exige que certaines les tâches essentielles suivantes soient effectuées directement par l'Entrepreneur et en particulier les travaux électriques.

Pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les modalités de sous-traitance sont détaillées à l'article 3 du CCAP.

3.9 – Groupement

Si le candidat envisage de présenter une candidature en groupement d'opérateurs économiques, il doit indiquer, notamment, le nom du mandataire, la nature du groupement (conjoint ou solidaire), sa composition et l'organisation des responsabilités au sein du groupement.

Quelle que soit la forme de groupement retenue, le mandataire du groupement devra être solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Le fait de répondre au titre d'un groupement rend impossible pour les membres du groupement de soumissionner par ailleurs à titre individuel ou au sein d'un autre groupement.

En cas de candidature sous forme de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement fournit à cet effet les renseignements et documents justificatifs demandés ci-dessous.

3.10 – Langue de rédaction des candidatures

Les candidatures doivent entièrement être rédigées en langue française et exprimées en EURO. Lorsque des documents sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le dossier de candidature.

3.11 – Information(s) complémentaire(s)

Toutes les informations ou compléments transmis à partir du profil acheteur, sont réputés connus des candidats, même à défaut de consultation, au-delà d'un délai huit (8) jours, à compter de leur date de mise à disposition sur le profil acheteur. Il est fortement recommandé aux candidats de consulter régulièrement le profil acheteur afin de s'assurer d'obtenir les dernières informations communiquées.

ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'Entité Adjudicatrice informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur de l'Entité Adjudicatrice à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

Lors du retrait du DCE, les soumissionnaires sont invités à s'identifier en indiquant une adresse mail permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Le cas échéant, ils ne pourront être informés des éventuelles modifications, compléments ou rectifications apportés après la publication du DCE.

ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats auront à produire, via le portail achat d'EDM les pièces ci-après définies, rédigées en langue française. Si certains documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Pour la présentation de leur candidature :

- Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2 joints au DCE.

- Le cas échéant, les candidats peuvent choisir le « DUME électronique » mis à disposition sur le profil acheteur, en tant que modalité de candidature.

 Ce formulaire permet aux candidats d'auto-déclarer qu'ils remplissent les critères de sélection des candidatures et qu'ils ne sont pas concernés par un des cas d'exclusion de soumissionner à un marché.

Mode d'utilisation du service Dume sur AWS :
https://www.marches-publics.info/service-dume

Le formulaire Dume peut être préparé en amont sur le portail chorus pro à l'adresse suivante :
https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

1/ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement.

Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

2/ **Une déclaration sur l'honneur** (cf. **modèle en annexe 1**) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur situation juridique, leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**

1. Situation juridique
- Formulaires de candidature DC1 et DC2 dûment complétés, - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire), - Extrait Kbis de moins de 3 mois, - Déclaration sur l'honneur visée ci-dessus, justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

2. Capacités économiques et financières

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et/ou déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- Déclaration du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du présent marché, réalisé au cours des cinq dernières années, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'Entité Adjudicatrice s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

3. Capacités techniques et professionnelles

- Liste des références professionnelles : Liste des travaux similaires aux prestations du marché, exécutés au cours des cinq dernières années (indiquer la nature des travaux, le montant, les date et lieu d'exécution),

- Habilitations/qualifications professionnelles requises pour la réalisation des travaux de consolidation des réseaux électriques : habilitations électriques (H0 B0, B1V, B2V…), attestations de formation pour les travaux en hauteur, habilitations spécifiques pour les travaux sous tension (TST) type Qualifelec, CACES pour la conduite d'engins d'élévation type camion nacelle.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre opérateur économique , quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE DEPÔT DE CANDIDATURE

Les conditions d'envoi et de remise des plis qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise de candidature sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation n'est pas autorisée.

Les candidatures seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur https://www.marches-publics.info.

Préalablement au dépôt de sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info .

En cas de difficulté lors de la remise des plis, le candidat est invité à se rapprocher du support technique AWS par mail à support-entreprises@aws-france.com ou par téléphone au 04 80 04 12 60. Les candidats ont la possibilité de consulter la foire aux questions (FAQ) en ligne de la plateforme AWS à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/pratique-assistance.htm .

La transmission des documents par voie électronique est obligatoire et effectuée exclusivement sur le profil d'acheteur de l'Entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info/.

Les plis doivent être transmis avant la date et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, **soit le LUNDI 16 NOVEMBRE 2026 à 16H00 (heure locale).**

7.2 – Modalités de remise des plis

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, **le fuseau horaire de référence est celui de l'Afrique de l'Est (GMT+03:00).** Le pli sera considéré " hors délai " si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé ci-dessus.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention " copie de sauvegarde " ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde ne pourra être ouverte que dans les cas listés ci-après :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique,
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

En cas de remise sur support électronique, il est exigé le format suivant : Clé USB.

L'acheteur se réserve le droit de rejeter la copie de sauvegarde en cas de détection de matériels compromis par un virus électronique ou de défaut d'exploitation de documents transmis.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

EDM – SERVICE ACHATS

Adresse : ZI Kaweni – BP 333 – 97600 MAMOUDZOU

TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES RESEAUX

Candidat :

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

7.2 – Correspondance

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter EDM sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière.

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 – Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats sont invités à poser leurs questions directement sur la plateforme de l'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info avant le **JEUDI 12 NOVEMBRE 2026 à 16H00, heure de Mayotte.**

Une réponse sera alors adressée au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des candidatures à tous les candidats ayant reçu le dossier.

8.2 – Organes chargé des procédures de recours

En cas de litige, le droit applicable est le droit français.

Le Tribunal compétent est :
Tribunal Judiciaire de Mamoudzou
Route nationale 1 Kaweni
BP 106
97600 MAMOUDZOU